

N°1488

du 02
Novembre
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

MEDIATURE DE LA REPUBLIQUE

L'appel citoyen d'Awa NANA : **P.3**

"...faire en sorte que, grâce à nos faits et gestes, les citoyens soient plus satisfaits de la manière dont ils sont gouvernés."

ESPACE UEMOA

2 sur 5 pour le Togo en 2020 dans la réalisation des critères de convergence de l'union

P.3

BANQUE MONDIALE - TOGO

• Un financement pour la construction du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey

P.6

• Avec l'appui effectif de la Banque, la couverture sanitaire universelle est opérationnelle

P.4

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

P. 3

Les engagements du Togo portés par Faure Gnassingbé à la COP 26



Faure GNASSINGBE (au milieu) accueilli au podium de la COP 26 par Boris JOHNSON et Antonio GUTERRES

«L'année 2020 est la plus impactée par les inondations au Togo, avec des dommages sur des superficies de cultures inondées estimés à 6.900 hectares, soit une perte de production estimée à 9.000 tonnes. En terme monétaire, cela a engendré un manque à gagner estimé à environ 26 milliards de francs Cfa, soit 1,23% du PIB national», a déploré le ministre de l'Environnement. (L'UNION 1484 du 19 octobre 2021). Pourtant, le gouvernement n'est pas resté insensible. Selon le ministre, l'Exécutif togolais a planifié, exécuté et continue de mettre en œuvre des mesures et actions en faveur du climat et des populations vulnérables au changement climatique... Malheureusement, le Représentant-résident du Programme des Nations Unies pour le développement au Togo, Aliou Dia, trouve cela insuffisant. «Le Togo a encore beaucoup de progrès à faire pour capter la finance climatique», a-t-il fait savoir. Cela implique donc plus d'engagements et de volonté politique. La présence du Chef de l'Etat en terre galloise n'est donc pas anodine...

P.4

COUR DES COMPTES

Les conclusions du juge financier sur l'exécution des quatre lois de finances de l'année 2020

Théâtre

Chemins de croix de Kangni Alemdjrodo par Edem Modjro, le 12 novembre

Amel et Amouro sont incarcérés dans de pénibles conditions pour avoir distribué des tracts réclamant un semblant de liberté. Ils se retrouvent placés sous la garde du caporal casse couilles. Ils tentent de vivre tant bien que mal, de s'inventer une liberté entre quatre murs. Les péripéties de leur vie, leur souvenir et leurs rêves avortés et présents nous plongent dans une belle tragédie captivante.

Chemins de croix de Kangni Alem, grand prix Tchikaya U tam'si

du concours théâtral interafricain en 1990, est une œuvre majeure de la littérature togolaise dont la thématique traverse le temps. Le metteur en scène Edem Modjro réussit le pari de raconter le drame de la pièce avec une certaine légèreté, pour faire se côtoyer le rire et le sérieux.

12 NOV. / 20H | SCÈNE JIMI HOPE | ENTRÉE : 2000 FCFA | PLACES LIMITÉES SUR RÉSERVATION AU 22 53 58 00 - LOMÉ



Littérature

Qui aura le Goncourt 2021 ? Des critiques se prononcent

Selon LivreHebdo.fr, d'après 8 sur 14 critiques littéraires interviewées, Mohamed Mbougar Sarr remportera mercredi 3 novembre la plus prestigieuse des récompenses littéraires. Mais leur cœur balance entre l'écrivain prodige sénégalais et la confirmée Christine Angot, déjà lauréate du Médicis.

C'est un choix de raison contre un choix du cœur. Alors que le bon sens voudrait que Mohamed Mbougar Sarr (*La plus secrète mémoire des hommes*, Philippe Rey), auteur le plus sélectionné de cette tournée 2021 des grands prix d'automne, soit primé le 3 novembre par la récompense ultime, certains critiques littéraires voient dans *Le voyage dans l'Est* de Christine Angot (Flammation), la puissance d'un Goncourt. A moins que ce ne soit Sorj Chalandon (*Enfant de salaud*, Grasset) ou Louis-Philippe Dalembert (*Milwaukee*

Blues, Sabine Wespieser), encore dans la course.

Prédit par 8 critiques sur 14 interrogés par Livres Hebdo, la victoire de Mohamed Mbougar Sarr apparaît comme la plus évidente. "Pas seulement parce qu'il est sur toutes les listes, explique Bruno Corty du Figaro, mais parce que c'est un merveilleux hymne au pouvoir des mots, de la littérature". Un avis partagé par Catherine Fruchon, responsable du magazine "Littérature Sans Frontière" chez RFI, qui salue "cet écrivain riche de plusieurs cultures". Un choix "symbolique" pour Baptiste Liger de Lire - Le magazine littéraire qui, comme le signale Marianne Payot de l'Express, viendrait marquer le centenaire du Goncourt attribué au Guyanais René Maran : "la preuve éclatante de la vitalité et de l'universalité de la langue française".

Comme tous les ans, plusieurs



regrettent que les jurés n'aient pas contemplé la possibilité de distinguer de "grands livres" de cette rentrée. Quand Nicolas Carreau d'Europe1 songe à la flamboyante Maria Pourchet, Bernard Leht fait valoir le "talent stylistique et narratif" de Tanguy Viel dans *La fille qu'on appelle* (Minuit).

L'année dernière, les journalistes avaient vu juste en prédisant la vic-

toire d'Hervé Le Tellier pour *L'anomalie* (Gallimard). Verdict mardi 3 novembre à 12h45 chez Drouant.

Mohamed Mbougar Sarr est auteur sénégalais de plusieurs romans dont un premier célèbre, *Terre ceinte*, a obtenu le Prix Ahmadou Kourouma au salon du livre de Genève puis le grand prix du roman métis de Saint-Denis-de-la-Réunion2 et le prix du roman métis des lycéens.

Prix

Dans le ventre du Congo de Blaise Ndala lauréat du Prix

Ce 20 octobre, le jury du Prix Ivoire 2021 a révélé son lauréat : Blaise Ndala pour son roman *Dans le ventre du Congo* publié aux Editions Vallesse. Une Mention Spéciale a été attribuée à Souad JAMAI pour son roman *Le Serment du dernier messager* (éd. La Croisée des chemins).

Le jury du 13ème Prix Ivoire pour la Littérature Africaine d'Expression Francophone est présidé par Werewere-Liking (écrivaine, dramaturge, comédienne) et composé d'Hélène Lobé (écrivaine), Foua Ernest de Saint Sauveur (écrivain, président honoraire de l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire), Auguste Gnaléhi (critique littéraire) et Henri

N'koumo (critique littéraire). Le jury a salué chez Blaise Ndala pour ce troisième roman, après " *Sans capote ni kalachnikov* " et " *J'irai danser sur la tombe de Senghor* " : " la langue gourmande est ouverte sur une longue parole à tiroirs. Revisitant l'histoire coloniale du Congo et la mettant en dialogue avec la question du Noir dans un monde qui semble avancer sans lui, le lauréat offre un récit ample, drôle parfois, caustique, qui s'intègre dans la vaste question des replis et des ponts identitaires.

Le 13ème Prix Ivoire pour la Littérature Africaine d'Expression Francophone est doté d'un montant de trois mille (3.000) euros et sera dé-



cerné le samedi 20 novembre 2021 à l'hôtel du Golf (Abidjan).

Créé en 2008 par Akwaba Culture, une association de droit ivoirien, le Prix Ivoire pour la Littérature Africaine d'Expression Francophone récompense les auteurs émergents d'Afrique et des diasporas africaines. Il est placé sous le parrainage du ministère en charge de la Culture de Côte d'Ivoire et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il bénéficie de l'appui, entre autres, de l'ambassade de France, de la fondation Orange Côte d'Ivoire et de la Librairie de France Groupe de Côte d'Ivoire.

Va paraître

Dans son nouveau livre, Elena Ferrante parle du plaisir de lire et d'écrire

Chaque nouvelle publication demeure un événement dans le Bel Paese : Elena Ferrante publiera son prochain livre ce 17 novembre. Mais la romancière napolitaine se détourne un moment de la fiction pour évoquer le plaisir de lire et d'écrire. Des textes qui se présentent comme des conversations — lesquelles seront également jouées du 17 au 19 novembre à Bologne par Manuela Mandracchia, au Teatro Arena del

Sole.

La vie mensongère des adultes, en France, s'est déjà vendu à plus de 195.000 exemplaires, dans une traduction d'Elsa Damien chez Gallimard (données : Edistat). Pour son prochain ouvrage, *I margini e il dettato*, Elena Ferrante se consacre à « la mauvaise langue », celle qui, historiquement, se désintéresse de la réalité vécue par les femmes.

Quatre textes qui racontent « sa

propre aventure dans l'écriture » et découlent de trois classes de maître, ainsi que d'un discours de clôture à l'occasion d'un colloque sur Dante. Le titre choisi par Ferrante donne lui-même le programme : *Le nouvel alphabet de Dante, les mots de Béatrice*.

Ces leçons et commentaires donnent à entendre Ferrante, et pas simplement à la lire dans la fiction : l'interprétation qui en sera donnée, orga-

nisée avec le Centro Internazionale di Studi Umanistici dit Umberto Eco de l'université de Bologne, sera par ailleurs diffusée sur les réseaux des partenaires.

Dans le premier texte, indique son éditeur, *La pena e la penna*, elle évoque sa méthode d'écriture et la manière dont elle s'est inspirée d'œuvres pour produire ses propres romans.

AZIMUTS INFOS

Des stations spatiales privées pour succéder à la Station spatiale internationale

Bien que la Nasa et ses partenaires, dont l'ESA, aient décidé d'utiliser la Station spatiale internationale au moins jusqu'en 2030, l'utilité d'un complexe orbital n'est plus à démontrer - même s'il peut être critiquable. Aux États-Unis, plusieurs projets de station spatiale privée ont été dévoilés et tous devraient bénéficier d'un financement de la Nasa pour amorcer leur développement.

Après Nanoracks et Lockheed Martin (projet Starlab), c'est au tour de Blue Origin et Sierra Space d'annoncer leur projet commun de station spatiale commerciale baptisée Orbital Reef. Ces deux stations pourront être utilisées par des chercheurs, des industriels, des agences, voire des touristes. Elles ont aussi pour but de développer l'activité économique en orbite basse et d'ouvrir de nouveaux marchés dans l'espace.

Avec un volume utile de 340 mètres cubes, un huitième de celui de la Station spatiale internationale (ISS), la station Starlab de Nanoracks et Lockheed Martin pourra accueillir un équipage de quatre personnes. Elle sera constituée d'un module de service, d'un module gonflable et d'un bras robotique. Quant à la station Orbital Reef, Blue Origin et Sierra Space n'ont pas fourni pour l'heure d'information sur le volume utile et le nombre de personnes pouvant l'occuper. Mais si l'on se fie aux jolies vues d'artiste qui illustrent le communiqué de presse commun aux deux sociétés, on la suppose plus grande et capable d'accueillir un équipage d'au moins huit personnes, lorsqu'elle sera achevée.

Cette future station sera desservie par la mini-navette Dream Chaser de Sierra Space et le Starliner de Boeing qui réalisera aussi le module scientifique de cette station. Par ailleurs, de petits véhicules monoplaces inédits seront utilisés pour la maintenance de la station et pour des excursions touristiques.

La Nasa à la manœuvre pour amorcer le développement de stations spatiales privées

Comme pour Starlab, mais aussi Axiom, Orbital Reef devrait être mise en service avant la fin de la décennie 2020 de façon à être idéalement opérationnelle dès la fin de l'utilisation par la Nasa de l'ISS. En effet, il faut savoir que bien que l'avenir de l'utilisation de l'ISS soit incertain, la Nasa finance un programme qui a pour but de soutenir et d'amorcer le développement de stations commerciales privées en orbite qu'elle pourrait utiliser (programme Commercial LEO Destination, CLD).

L'idée est de reproduire le schéma très réussi des programmes COTS et CCDev, dans le cadre du programme Commercial Crew and Cargo Program Office (C3PO), décidés en 2004 en prévision de l'arrêt des navettes spatiales (2011) pour privatiser le ravitaillement de la Station spatiale internationale (Dragon, de SpaceX, Cygnus de Northrop Grumman) et la rotation des équipages (Crew Dragon de SpaceX, Starliner de Boeing).



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Les engagements du Togo portés par Faure Gnassingbé à la COP 26

Jean AFOLABI

Le ministère de l'environnement et des ressources forestières, en collaboration avec le PNUD, a organisé, du 14 au 15 octobre 2021, un atelier de préparation de la participation du Togo à la COP26. Au cours de cette rencontre de cohésion du groupe Togo pour le partage des tâches, des débriefings, de l'animation des événements parallèles et des panels et surtout la rencontre des partenaires pour la mobilisation des ressources, le ministre Foli-Bazi Katari a dressé un bilan inquiétant des effets du changement climatique de l'année 2020 au Togo. «L'année 2020 est la plus impactée par les inondations au Togo, avec des dommages sur des superficies de cultures inondées estimés à 6.900 hectares, soit une perte de production estimée à 9.000 tonnes. En terme monétaire,

cela a engendré un manque à gagner estimé à environ 26 milliards de francs Cfa, soit 1,23% du PIB national», a-t-il déploré (L'UNION 1484 du 19 octobre 2021). Pourtant, le gouvernement n'est pas resté insensible. Selon le ministre, l'Exécutif togolais a planifié, exécuté et continue de mettre en œuvre des mesures et actions en faveur du climat et des populations vulnérables au changement climatique: renforcer les actions en faveur de l'efficacité énergétique et des technologies sobres en carbone, promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources en eau, renforcer la résilience des systèmes et moyens de production du secteur de l'agriculture, renforcer les capacités d'adaptation des établissements humains (bâtiments et villes) aux changements climatiques et protéger la zone côtière. Malheureusement, le Représentant-résident du

Programme des Nations Unies pour le développement au Togo, Aliou Dia, trouve cela insuffisant. «Le Togo a encore beaucoup de progrès à faire pour capter la finance climatique», a-t-il fait savoir. Cela implique donc plus d'engagements et de volonté politique. La présence du Chef de l'Etat en terre galloise n'est donc pas anodine.

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé participe à Glasgow, en Ecosse, à la Vingt-sixième Conférence des parties sur le dérèglement climatique (COP26). Arrivé samedi dans la capitale écossaise, Faure Gnassingbé se dit «engagé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre». «Le Togo a récemment révisé à la hausse ses contributions déterminées au niveau national, et entend en appeler à un sursaut collectif, pour une action immédiate», a indiqué le chef de l'Etat sur les réseaux sociaux.

Du 31 octobre au 12 novembre prochains à Scottish Event Campus, cet événement planétaire qu'est la Conférence des parties sur le climat a pour objectif principal de convaincre le monde entier de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et ralentir le réchauffement climatique après l'Accord de Paris il y a six ans. Le Togo, qui a signé en septembre 2016 l'Accord de Paris, «ambitionne de réduire au niveau national à plus de 50% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030», précise le gouvernement dans un communiqué officiel. Et de poursuivre : «Le Togo va formuler des propositions concrètes conformément aux initiatives prises ces dernières années, notamment la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre le réchauffement climatique et le déboisement avec une cam-



Faure GNASSINGBE (au milieu) accueilli au podium de la COP 26 par Boris JOHNSON et Antonio GUTERRES

pagne nationale systématique et d'envergure».

Plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement et représentants de la société civile des pays signataires de la Convention cadre des Nations unies sur le Changement climatique (CCNUCC) participent égale-

ment à la rencontre mondiale d'Ecosse. Les sommités des pays vont faire le point des actions menées et renouveler les engagements en vue de mieux faire face aux défis du changement climatique.

MEDIATURE DE LA REPUBLIQUE

L'appel citoyen d'Awa NANA: «... faire en sorte que, grâce à nos faits et gestes, les citoyens soient plus satisfaits de la manière dont ils sont gouvernés.»

Late Pater

En attendant les mesures techniques, le médiateur de la république Awa Nana Daboya affûte ses armes pour la réception des déclarations des biens et avoirs des autorités visées par la loi organique du 1^{er} Juillet 2021. Charité bien ordonnée commençant par soi-même. C'est le médiateur de la république qui ouvrira la voie. Ne pouvant pas être juge et partie à la fois, Mme Awa Nana déposera la liste de ses biens et avoirs auprès de la Cour Constitutionnelle, laquelle Cour devant laquelle elle a prêté serment le 25 Octobre et investie de sa mission de Médiateur de la République. La loi, en son article 11, dit que le déclarant établit une déclaration initiale de patrimoine dans les 90 jours de sa prise de fonction. Awa Nana a donc jusqu'au 24 Janvier 2022 pour se plier à cette exigence légale. Après quoi, elle peut entamer cette lourde tâche à elle confiée par le Président de la République.

Le travail à effectuer porte sur deux piliers distincts. D'une part, de veiller à l'amélioration des rapports entre les administrés et l'Administration en général; de juger de la défense des droits des administrés via leurs réclamations et de permettre la participation de ces derniers au processus décisionnel des administrations, surtout avec cette ère de politique de décentralisation, caractérisée par le développement des collectivités territoriales. D'autre part, de recevoir les déclarations de Biens et Avoirs des Hautes personnalités et autres assujettis tel que consacrée par l'article 145 de la Constitution du 14 Octobre 1992 et définie



Mme Awa Nana Daboya, Médiateur de la République

par la Loi Organique N°2020-003 du 24 Janvier 2020 modifiées par la Loi Organique n° 2021-13 du 1er juillet 2021.

Selon Awa Nana, ce second point est un enjeu majeur, d'autant qu'il s'agit de promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions et charges publiques qui incombent aux assujettis et de prévenir l'enrichissement illicite, notamment chez les hautes personnalités et hauts fonctionnaires de l'Etat. « Je (...) salue une fois encore, l'engagement du Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa politique pragmatique, qui met le Togo, notre pays, sur l'orbite des modèles de bonne gouvernance à suivre », a-t-elle indiqué à la presse, invitant par la même occasion les Togolais à agir pour la chose publique et accompagner de la manière la plus juste, les méthodes de gouvernance en matière de gestion des ressources de l'Etat. Elles nous recommandent de changer de cap en termes d'état de droit, de gestion administrative pour le renforcement de la bonne gouvernance, en lien avec l'équité et l'égalité. Elle nous impose de faire en sorte que, grâce à nos

faits et gestes, les citoyens soient plus satisfaits de la manière dont ils sont gouvernés.

En attendant, les dispositions vont être prises, notamment l'élaboration du formulaire de déclaration des biens et avoirs qui n'est pas encore établi. Cette tâche incombe au gouvernement qui doit adopter ce formulaire, après quoi, le premier ministre prendra un arrêté pour le rendre officiel et ainsi le mettre à disposition des assujettis qui seront invités à le remplir. L'article 22 nouveau de la loi stipule que des décrets pris en conseil des ministres précisent et complètent, au besoin, les modalités d'organisation de la déclaration des biens et avoirs.

Il reste aussi la désignation des greffiers et des assesseurs assermentés par le médiateur de la république, ceux-ci devant l'assister dans l'exécution de son travail (art. 10). Ces derniers sont mis à sa disposition par le ministre chargé de la Justice, dit la loi.

Vu l'impatience des Togolais de voir aboutir cette réforme majeure d'assainissement de la gestion de la chose publique du pays, le gouvernement devrait hâter le pas.

ESPACE UEMOA

2 sur 5 pour le Togo en 2020 dans la réalisation des critères de convergence de l'union

Late Pater

Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a été institué pour permettre une harmonisation de la gestion des finances publiques et des politiques budgétaires. Ce pacte a établi une hiérarchisation dans les critères de convergence : les critères de premier rang et les critères de second rang.

Le 19 janvier 2015, l'Acte additionnel n°01 – dont l'entrée en vigueur était à l'horizon 2019 et déjà d'application au niveau de l'UEMOA – a apporté une modification. C'est ainsi que le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA comporte désormais cinq (5) critères répartis en critères de premier rang, au nombre de trois, et en critères de 2^{ème} rang qui se chiffrent à

deux.

Les critères de premier rang sont : le ratio du solde budgétaire global dons compris rapporté au PIB nominal, un critère clé qui devrait être supérieur ou égal à -3% ; le taux d'inflation annuel moyen qui devrait être maintenu à 3% au maximum par an ; et l'encours de la dette rapporté au PIB qui devrait être inférieur ou égal à 70%. Le respect de ces critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

Les critères de deuxième rang sont : le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, qui ne devrait pas excéder 35% ; et le taux de pression fiscale qui devrait être supérieur ou égal à 20%.

A fin 2020, le Togo était à -7.0% dans le ratio du solde budgétaire global dons compris rapporté au PIB nominal (critère non respecté) ; à 1,8% dans le taux d'inflation annuel moyen, mesuré par rapport à l'inflation notée à Lomé (critère respecté) ;

à 57,8% dans l'encours de la dette rapporté au PIB (critère respecté) ; à 35,83% en ce qui concerne le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (critère non respecté) ; et à 12,1% dans le taux de pression fiscale (critère non respecté). Autrement dit, 2 sur 5. Alors que, dans le même ordre et sur les trois années précédentes, le pays était à -2,2%, 0,6%, 69,0%, 31,6% et 20,9% en 2019 ; -0,80%, 0,90%, 73,90%, 36,60% et 18,40% en 2018 ; -1,2%, -0,8%, 71,4%, 30,6% et 22,7% en 2017.

On en arrive à la conclusion suivante : le Togo a enregistré un recul en matière de respect de critères par rapport à la gestion 2019 ; cette situation n'est pas sans lien avec l'activité économique au Togo qui a été affectée par les effets de la crise sanitaire due à la pandémie du coronavirus ; le taux de croissance a été très faible, passant de 5,5% en 2019 à 1,8% en 2020.

Echéance pour les numéros mobiles non conformes à l'Arrêté du 29 avril

Suspension progressive des SIM à compter du 2 novembre

Lomé, le 29 octobre 2021 – Les abonnés de **Togo Cellulaire et de Moov Africa Togo** qui ne se seront pas fait identifier, à la date de **ce mardi 2 novembre 2021**, à l'Arrêté du 29 avril 2021 qui limitait à trois le nombre de carte SIM par abonné et par opérateur seront soumis à «une suspension progressive». Décision prise en concertation avec les opérateurs de téléphonie mobile, qui consiste en une restriction des appels sortants, qui sera suivie, dans un deuxième temps, d'une désactivation totale. «Cette

option d'une restriction graduelle des services qui court à compter du mardi 2 novembre 2021, permettra également aux retardataires de se mettre en règle», expliquait vendredi 29 octobre l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) dans un communiqué.

Le délai moratoire de six mois accordé à tous les abonnés pour se conformer à cette disposition est arrivé à échéance. Mais, à la date du 29 octobre 2021, l'ARCEP dit constater qu'il existe toujours un

nombre très limité d'utilisateurs qui ne se sont pas encore mis en conformité avec la limitation du nombre de cartes SIM et l'obligation d'identification des abonnés du mobile. Face à cette situation et dans le souci d'éviter les désagréments liés à une désactivation totale et immédiate de ces cartes SIM, et prenant en compte l'importance des communications électroniques mobiles dans la vie quotidienne des usagers, l'Autorité de régulation a décidé de procéder à une suspension progressive.

COUR DES COMPTES

Les conclusions du juge financier sur l'exécution des quatre lois de finances de l'année 2020

Late Pater

Il sert, globalement, à apprécier le respect des autorisations budgétaires données lors du vote des lois de finances et l'action du gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Le rapport sur l'exécution de la loi de finances initiale et des trois lois de finances rectificatives, exercice 2020, vient d'être publié par la Cour des comptes. Elle qui fait observer que l'absence d'un comptable public devant lui rendre compte ne lui permet pas de se prononcer sur l'exhaustivité et la sincérité des montants des recettes publiques enregistrées, même si le receveur général de l'Etat procède mensuellement au rapprochement des versements de l'Office togolais des recettes (OTR) au compte unique du Trésor à la BCEAO. «*La Cour ne dispose, à ce jour, d'aucun compte de gestion de l'OTR pouvant lui permettre de réaliser les diligences nécessaires à l'exercice de ses contrôles. La nomination d'un comptable public dont les comptes seront soumis à l'examen de la Cour demeure une exigence légale et réglementaire*», peut-on encore lire dans le document qui

date du 7 octobre 2021. Et six ans après la signature du décret du 27 août 2015, la mise en œuvre de l'article préconisant la nomination des comptables des administrations financières visées, notamment du Commissariat des Impôts et celui des Douanes et Droits Indirects, n'est aussi toujours pas intervenue. N'empêche, l'information financière produite et transmise à la Cour «*est assez fiable*», dit-elle.

Une fois de plus, le juge financier a formulé des recommandations (17 au total) alors même que «*sur vingt (20) recommandations du rapport d'exécution de la loi de finances 2019, seules sept (7) ont été mises en œuvre avec satisfaction, soit 35%*». Mais avant, il est arrivé aux conclusions suivantes, principalement sur la base de la loi du 11 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques :

Sur la mise en œuvre de la transparence budgétaire : la réduction de la participation de l'Etat dans le capital de la Nouvelle Société Cotonière du Togo (NSCT) n'a pas été faite conformément à l'article 8, en tout cas elle n'a fait l'objet d'une information spécifique ; la documentation, la publicité, les contrats entre

l'Administration publique et les entreprises publiques et privées, conformément à l'article 9 dans le cas de la société Olam, n'ont pas été fournis ; il n'y a eu aucun partenariat public-privé déclaré en 2020 en application de l'article 11 ; la Cour n'a obtenu aucun document relatif au fait que les décisions en cours de gestion susceptibles d'avoir un impact financier en recettes comme en dépenses doivent être documentées, chiffrées par rapport à leur impact et faire l'objet de publicité (article 12) ; aucun document ou rapport sur les perspectives d'évolution des finances publiques sur cinq ans (à long terme), conformément à l'article 22, n'a pas été produit ; les dispositions de l'article 25 relatives à la situation financière consolidée des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale et des finances des sociétés et établissements publics, ont été mises en œuvre.

Les données de l'équilibre de la loi de finances ne font apparaître aucune anomalie significative. En plus, le Togo applique déjà, depuis la gestion 2017, l'exception qui concerne les règles et procédures découlant du principe de la constatation des droits et obligations régis-

sant la comptabilité générale ; paradoxalement, des dispositions de la loi du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (dont la mise en œuvre intégrale était attendue depuis 2017) ne sont toujours pas respectées en 2020. Comme la déconcentration de la fonction d'ordonnateur principal, la programmation pluriannuelle des dépenses, les tableaux matriciels croisés. La présentation des crédits de dépenses ordinaires n'est pas aussi respectée, les dépenses de personnel devant venir avant les dépenses de la dette publique, dans l'ordre de présentation des rubriques.

Sur la conformité entre les comptes individuels des comptes principaux et la comptabilité de l'ordonnateur principal du budget de l'Etat : le principe de l'intangibilité de la balance a été respecté entre la balance de clôture au 31 décembre 2019 et la balance d'ouverture au 1^{er} janvier 2020. De même, la Cour a observé la mise en cohérence des données entre les différents comptes de gestion et les documents de synthèse et les comptes des différents comptables du Trésor produit à la clôture de la gestion 2020. Les retraitements nécessaires ont été effectués afin d'expliquer et de dissiper les discordances apparentes.

Sur la maîtrise des prévisions de recettes budgétaires : les prévi-

sions de recettes budgétaires sont globalement mieux maîtrisées par rapport à la gestion précédente. Les prévisions budgétaires en 2020 sont plus réalistes et sincères. La preuve en est que le taux de réalisation a atteint 103,05%, traduisant une amélioration par rapport à 2019 où il était de 94,72%. Toutefois, «*la reddition des comptes de l'OTR est une exigence*» pour permettre à la Cour des comptes de «*formuler une opinion indépendante et pertinente sur le recouvrement des recettes de cette entité*».

Sur l'exécution des dépenses budgétaires : le juge financier dit constater une amélioration constante du taux de consommation des crédits de dépenses, que le gouvernement éprouve des difficultés à observer une discipline rigoureuse dans le respect des autorisations de dépenses de personnel, en dépit du fait qu'il a fait beaucoup mieux en 2020 que les années précédentes. Enfin, le rapport parle d'une amélioration constante du taux d'exécution des crédits de dépenses d'investissement qui passe de 62,84% en 2018 à 74,31% en 2019, puis à 88,96% en 2020. Mais, comme un boulet, «*la Cour observe, une fois encore, la faiblesse de la réalisation des investissements sur ressources extérieures. Malgré ses recommandations récurrentes dans le sens des mesu-*

res à prendre pour améliorer la consommation de cette catégorie de crédits, les investissements réalisés sur ressources extérieures n'ont atteint qu'un taux de 75,23%». A noter que, lors du conseil des ministres de ce 27 octobre 2021, le ministre de l'économie et des finances a présenté une communication sur l'exécution des dépenses d'investissement à fin septembre 2021, qui a rendu compte de l'état d'exécution des projets d'investissements inscrits au programme d'investissement public et «*encourage les ministres à se mobiliser davantage afin d'améliorer la performance collective et la consommation des crédits budgétaires*».

En rappel, l'année budgétaire 2020 a été marquée par la loi du 24 décembre 2019 portant loi de finances initiale, l'ordonnance du 30 juillet 2020 portant loi de finances rectificatives et relative aux mesures d'accompagnement d'ordre fiscal et douanier liées à la pandémie du coronavirus (Covid-19), l'ordonnance du 26 août 2020 portant loi de finances rectificative qui modifie la loi de finances initiale, et l'ordonnance du 17 décembre 2020 portant troisième loi de finances rectificative. Globalement, les recettes budgétaires ont atteint un taux d'exécution de 98,35% tandis que les dépenses se situent à 94,50%.

Les réserves récurrentes sur la gestion du logiciel SIGFiP

On dirait qu'elle continue de parler sachant qu'on ne l'écoute pas. C'est l'histoire de l'audit du système d'information de gestion des finances publiques et de sa fiabilité. Depuis des années, les réserves de la Cour des comptes se font presque en mode «copier-coller».

Les informations comptables et financières ayant abouti aux états financiers de l'Etat, objet du contrôle de la Cour des comptes, sont produites à partir du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP). Dans ses travaux d'audit en vue de l'élaboration de son dernier rapport sur le budget général 2020, la Cour dit s'être adressée aux différents responsables du ministère des finances en charge du progiciel SIGFiP pour recueillir des informations permettant d'avoir une meilleure appréciation du fonctionnement du logiciel. Aussi l'audit du SIGFiP a-t-il nécessité l'examen de la structure du système informatique, sa cohérence, l'existence ou non d'une vision stratégique du système informatique basée sur les objectifs de l'organisation financière de l'Etat, voire de la gouvernance financière.

A la fin, elle affirme que : le SIGFiP permet d'opérer des dépassements de crédit de personnel sur autorisation du ministre ; le SIGFiP est raisonnablement sécurisé, son contrôle interne assure la minimisation des risques de fraude et de manipulation des données et l'information financière produite par

le système est assez fiable. Cependant, bien que permettant une automatisation des restitutions comptables, le système, dans son état actuel, n'offre aucune possibilité aux comptables de procéder à une clôture automatique de la gestion ni à une ouverture automatique d'une nouvelle gestion.

La direction chargée de la gestion informatique n'est toujours pas opérationnelle malgré le décret du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances.

La gestion du système d'information est toujours assurée par le cabinet Togo 3000 Informatique, un prestataire de service externe, lié par un contrat d'assistance, et une cellule informatique du ministère dont l'effectif de cinq (5) agents est très insuffisant eu égard à l'ampleur des tâches auxquelles elle doit faire face.

A fin 2020, l'Etat a déboursé 1.196.321.760 francs Cfa au titre des frais d'assistance, mais le ministère demeure toujours tributaire de ce cabinet privé pour la maintenance d'un service de l'Etat aussi stratégique et sensible que l'informatique. La situation actuelle est susceptible de favoriser la fuite des informations et de mettre à rudes épreuves la confidentialité des informations traitées par les agents de la société prestataire.

Déjà dit ! Lorsqu'elle cherchait à savoir comment les autorisations

votées par le Parlement ont été exécutées, pour le compte de l'année 2018, le même juge financier révélait : «la direction chargée de la gestion informatique, dont l'effectif de cinq agents est très insuffisant eu égard à l'ampleur des tâches auxquelles elle doit faire face, n'est toujours pas opérationnelle ; ceci n'est pas une bonne pratique pour la gouvernance du SIGFiP ; pour assurer la continuité du service, le ministère recourt à un contrat d'assistance avec un prestataire de service (le cabinet Togo 3000 Informatique-Lomé) depuis dix ans. La prestation consiste à mettre à la disposition du ministère une équipe de quinze agents pour assurer le fonctionnement et la maintenance du SIGFiP. Le montant du contrat est de 99 693 480 francs Cfa pour une durée de six mois renouvelable de façon tacite. Il a coûté à l'Etat près de deux milliards de francs Cfa en frais d'assistance en l'espace des dix ans et le ministère demeure toujours tributaire de ce cabinet privé pour la maintenance d'un service de l'Etat aussi stratégique et sensible que l'informatique. La situation actuelle est susceptible de favoriser des fuites et de mettre à rudes épreuves la confidentialité des informations traitées par les agents de la société prestataire». Avant de souhaiter que le ministère des finances envisage une gestion plus prudente du SIGFiP, basée sur une meilleure maîtrise de sa gouvernance.

Avec l'appui effectif de la Banque mondiale

La couverture sanitaire universelle est opérationnelle

Jean AFOLABI

Ousmane Diagana, le vice-président de la Banque mondiale pour la région Afrique de l'ouest et centrale, et le Premier ministre du Togo, Madame Victoire Tomegah Dogbé, ont procédé jeudi 28 octobre 2021, dans l'enceinte du Centre de santé de Cacaveli à Lomé, au lancement du Projet de services de santé essentiels de qualité pour la couverture sanitaire universelle – SSEQCU. Ce projet, financé par la Banque mondiale pour un montant de 70 millions de dollars, soit environ 39 milliards 500 millions de francs CFA, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) qui figure parmi les priorités de l'action gouvernementale, notamment de la feuille de route 2020-2025 en son troisième axe, programme 03 (P3) intitulé «*Mise en place d'une Couverture Santé Universelle*».

Il vise à améliorer les services essentiels de santé et de nutrition et la qualité des soins pour les femmes enceintes, les enfants et les populations vulnérables. Ce nouveau projet, qui va s'étendre à toutes les régions du Togo, permettra de rapprocher davantage les infrastructures, les ressources humaines

de qualité, les services de santé des communautés rurales et défavorisées, et d'assurer une couverture maladie pour environ 60% de la population rurale et vulnérable. Il prévoit ainsi la construction de deux cent nouvelles installations sanitaires de niveau primaire, la réhabilitation de trois cent centres de santé, le déploiement d'environ 4 000 employés nouvellement formés et l'amélioration de l'accès aux médicaments de qualité.

«*La couverture sanitaire universelle est ainsi un investissement judicieux dans le capital humain. Elle est essentielle à une croissance économique inclusive et durable et à la réduction de la pauvreté. En effet, l'investissement dans la santé améliore l'économie d'un pays et prépare la main-d'œuvre à l'expansion des emplois du futur hautement qualifiés*», a déclaré Ousmane Diagana. Pour qui : «*Il est certain que les pays qui atteindront leurs objectifs en matière de couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 seront en mesure d'éviter un grand nombre de décès maternels et infantiles, de renforcer leur résilience face aux crises sanitaires, de réduire les difficultés financières liées à la maladie, et de consolider les ba-*

ses d'une croissance économique à long terme. Ce sont des perspectives passionnantes et nous sommes heureux d'apporter notre contribution pour aider le Togo à les réaliser».

Pour le Premier ministre togolais, le programme SSEQCU «*marque une étape importante dans notre marche irréversible vers la couverture maladie universelle (CMU) et va contribuer à l'amélioration du système de santé pour la disponibilité de soins de qualité*». Il vient parachever plusieurs actions déjà initiées dans le domaine de la protection sociale et dans celui de la couverture maladie. En 2011, en effet, le Togo a pris plusieurs initiatives visant à améliorer progressivement la prise en charge des soins de santé. Ainsi en a-t-il été avec la mise en place de l'Institut national d'assurance maladie en 2011, qui offre une couverture santé aux agents du secteur public. Parallèlement et progressivement, des dispositifs assurantiels ont été développés pour couvrir de manière spécifique des cibles vulnérables : les bénéficiaires des crédits soutenus par le Fonds national de la finance inclusive ; les artisans et très récemment les apprenants du cours primaire et du secondaire.

FOOTBALL/

Séminaire pour les arbitres et arbitres assistantes vidéo à Doha

Alors que les préparatifs en vue de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, Australie & Nouvelle-Zélande 2023™ se poursuivent, le premier séminaire d'arbitrage organisé en présentiel depuis 20 mois s'est tenu au Qatar, après près de deux ans d'annulations et de perturbations en raison de la pandémie de COVID-19.

Hervé A.

Au total, 20 candidates pour l'arbitrage et cinq pour des postes d'arbitres vidéo se sont retrouvées à Doha pour ce séminaire de cinq jours qui mêlait évaluations théoriques et pratiques. Ce groupe était majoritairement constitué de membres prenant part à leur tout premier séminaire d'arbitrage de la FIFA, et il comptait des participantes issues de l'AFC, de la CAF, de la CONCACAF et de l'UEFA.

Pour le département de l'Arbitrage, il s'agissait de la première possibilité d'évaluer les nouvelles candidates pour la compétition qui se déroulera en Australie et en Nouvelle-Zélande du 20 juillet au 20 août 2023. Les participantes ont été mises à l'épreuve tous les jours dans la salle de classe et sur le terrain, grâce à la collaboration de 40 joueuses détachées par la Fédération qatarienne de football. Cette configuration leur a permis de reproduire des situations de matches en vue de la prochaine Coupe du Monde Féminine de la FIFA.

Même si beaucoup de travail a été accompli à distance pendant la pandémie, le président de la Commission des Arbitres de la FIFA, Pierluigi Collina, estime que les séminaires dans cette configuration restent fondamentaux car en matière de formation et de préparation, rien ne remplace le terrain.

"C'est essentiel. Que ce soit pour



les joueurs et joueuses ou pour les arbitres, la préparation est la seule recette du succès dans une compétition", assure-t-il. "Nous devons veiller à proposer ce qui se fait de mieux sur chaque match et le seul moyen d'y parvenir consiste à travailler en étroite collaboration avec elles jusqu'au début de la compétition."

"Nous avons tous été confrontés au défi de la pandémie. Il était impossible de travailler en personne avec les arbitres comme nous aurions aimé le faire car le risque de créer un foyer était trop élevé. Nous avons été contraints

de suspendre toutes nos activités et malheureusement, plusieurs compétitions ont été annulées. Ces compétitions auraient été très importantes car elles nous auraient permis de travailler avec nos arbitres candidats pour les deux Coupes du Monde."

"Il a fallu s'adapter. Nous avons dû faire avec et nous avons essayé de réaliser un maximum de choses à distance. Mais aujourd'hui, nous nous réjouissons vraiment de nous retrouver en personne et de pouvoir travailler non seulement en salle de cours mais aussi sur le terrain."

Le séminaire était dirigé par Kari Seitz, chef du département de l'Arbitrage féminin de la FIFA et seule membre de la confrérie des arbitres à avoir officié lors de quatre Coupes du Monde Féminines de la FIFA. Chaque journée débutait en salle de classe, où les participants devaient participer à différents exercices et évaluations basés sur des analyses de séquences vidéo. Chaque séance commençait par un éclairage sur un domaine bien précis de l'arbitrage, par exemple les fautes tactiques, les interventions illicites et les fautes de main.

COUPE DU MONDE

La CONMEBOL boycotterait un Mondial tous les deux ans

Le projet de la FIFA d'une Coupe du Monde de football tous les deux ans continue de diviser l'univers du ballon rond. Après l'UEFA, vent debout contre l'idée portée par Gianni Infantino, une autre confédération continentale se range sans nuance dans le camp des opposants. La Confédération sud-américaine de football (CONMEBOL) a déclaré, jeudi 28 octobre, que ses 10 membres refuseraient de participer à une Coupe du Monde une année sur deux.

L'instance a exprimé sa position dans un communiqué, publié au terme d'une réunion de son Conseil dans la ville paraguayenne de Luque. "Il n'existe aucune raison, aucun avantage ou aucune justification à aller vers ce changement proposé par la FIFA, écrit la CONMEBOL. Les dix pays qui composent la CONMEBOL confirment qu'ils ne participeront pas à une Coupe du Monde organisée tous les deux ans. Un tel projet tourne le dos à près de 100 ans de tradition du football mondial, ignorant l'histoire de l'un des évé-

nements sportifs les plus importants de la planète. La CONMEBOL soutient la Coupe du Monde actuellement en vigueur, avec ses modalités et ses systèmes de classification, car elle s'est avérée être un modèle de réussite, fondé sur l'excellence sportive et qui récompense l'effort, le talent et le travail."

Le message est clair : la confédération sud-américaine ne veut pas du projet. A l'image de l'UEFA, elle se dit même déjà prête à boycotter un Mondial organisé toutes les années paires.

Ailleurs, le discours est moins tranché. La Confédération africaine de football (CAF) s'est déclarée favorable à l'idée proposée par Arsène Wenger, en charge du développement du football à la FIFA.

Les trois autres confédérations continentales (AFC pour l'Asie, CONCACAF pour l'Amérique du Nord, centrale et les Caraïbes, OFC pour l'Océanie) se disent encore partagées. Mais elles ont assuré être prêtes à la discussion et attendre avec impatience la vaste consultation annoncée par la FIFA.

COTE D'IVOIRE

Gervinho forfait pour la CAN !

Terrible nouvelle pour la Côte d'Ivoire... Vendredi, son taulier Gervinho est en effet sorti sur civière dès la 14e minute du match du championnat turc entre son club de Trabzonspor et Rizespor (2-1) en voulant s'arracher pour empêcher un ballon de filer en sortie de but. Après la rencontre, son entraîneur Abdullah Avci a annoncé que l'ailier de 34 ans a été touché aux ligaments croisés et qu'il va passer de 5 à 6 mois loin des terrains...

Ce premier verdict signifie donc que l'ancien Gunner va manquer les deux dernières journées décisives des éliminatoires du Mondial 2022 contre le Mozambique et le Cameroun mi-novembre mais aussi la CAN 2021 (9 janvier-6 février 2022), qui aurait certainement dû être sa dernière. Rappelons qu'après avoir remporté l'édition 2015, le natif d'Anyama avait manqué celle de 2017,

sur blessure déjà, puis celle de 2019 sur décision d'Ibrahim Kamara...

Il s'agit d'une absence de taille pour les Eléphants, mais à relativiser. Depuis son grand retour en sélection en octobre 2020, suite à la nomination de Patrice Beaumelle au poste de sélectionneur après 3 ans d'absence, Gervinho n'a en effet disputé que 4 matchs puisqu'il a régulièrement été contraint de déclarer forfait sur blessure. Sur ces 4 rencontres, il avait tout de même marqué un but et délivré deux passes décisives (une à chaque fois lors des deux matches contre le Malawi en début de mois).

Avec Max-Alain Gradel, Wilfried Zaha, Nicolas Pépé ou encore Jérémie Boga pour ne citer qu'eux, les Ivoiriens ne manquent pas de ressources sur les ailes mais aucun d'eux ne possède l'expérience et l'aura de celui qui leur fera défaut...



BREVES

Nuno espirito santo viré

Auteur d'un début de saison très poussif en Premier League, le club de Tottenham a annoncé ce lundi le licenciement de son entraîneur Nuno Espirito Santo. Une décision qui intervient après une cuisante défaite contre Manchester United en championnat.

Le "sackico" promis par la presse britannique entre Tottenham et Manchester United a bien fait une victime. Si l'avenir d'Ole Gunnar Solskjaer semblait compromis chez les Red Devils, le Norvégien a provisoirement sauvé sa tête grâce à un succès (3-0) sur le terrain des Spurs lors de la dixième journée de Premier League. A l'inverse, la déroute de l'équipe londonienne a coûté sa place à Nuno Espirito Santo. Le club présidé par Daniel Levy a officialisé ce lundi le licenciement du technicien portugais dans un communiqué.

"Le Club peut aujourd'hui annoncer que Nuno Espirito Santo et ses entraîneurs-adjoints Ian Cathro, Rui Barbosa et Antonio Dias ont été démis de leurs fonctions, a indiqué Tottenham dans une publication partagée sur son site officiel. [...] Une autre mise à jour sur le coaching suivra en temps voulu."

Huitième de Premier League avec cinq victoires et cinq défaites en dix journées, Tottenham connaît un début de saison compliqué. Nommé cet été, Nuno Espirito Santo fait donc les frais de cette mini-crise chez les Spurs.

"Je sais à quel point Nuno et son staff voulaient réussir et je regrette que nous ayons dû prendre cette décision, a estimé Fabio Paratici, directeur général du football au sein du club. Nuno est un vrai gentleman et sera toujours le bienvenu ici. Nous tenons à le remercier, lui et son équipe d'entraîneurs, et leur souhaitons bonne chance pour l'avenir."

Un appel d'offres pour les airs et les flots

Etonnant. La FIFA a officiellement lancé, mardi 26 octobre, un appel d'offres d'un genre encore inédit dans le mouvement sportif international. Il concerne les droits de télévision de ses événements majeurs en 2022 et 2032 dans... les avions et sur les bateaux. L'affaire est très sérieuse.

Selon le communiqué de l'instance, "la procédure d'appel d'offres permettra à la FIFA de sélectionner les sociétés de médias les mieux placées pour obtenir les engagements de diffusion requis et atteindre les objectifs de la FIFA, à savoir offrir une expérience visuelle de haute qualité à tous les supporters voyageant en bateau ou en avion.

"L'appel d'offres concerne la Coupe du Monde masculine 2022 au Qatar, l'édition féminine prévue l'année suivante en Australie et en Nouvelle-Zélande - premier Mondial féminin à 32 équipes -, mais aussi les rendez-vous mondiaux estampillés FIFA en beach soccer et dans les catégories de jeunes. Les candidats doivent déposer un dossier au plus tard le 16 novembre 2021.

L'athlétisme arrive en force

Belle prise pour les Jeux Européens 2023 de Cracovie-Malopolska (Pologne). L'Association des comités olympiques européens (EOC), à l'origine de l'événement continental multisport, annonce l'ajout au programme d'un nouveau sport.

Pas le moindre, puisqu'il s'agit de l'athlétisme. Jusque-là, rien de très nouveau, l'athlétisme ayant déjà été présent aux deux premières éditions des Jeux Européens, à Bakou en 2015 puis à Minsk en 2019. Mais, dans les deux cas, le format et la participation n'étaient pas réellement à la hauteur de l'événement.

A Bakou, la compétition s'était résumée à la troisième division des championnats d'Europe par équipes. A Minsk, quatre ans plus tard, elle avait pris la forme d'un nouveau concept, baptisé Dynamic New Athletics (DNA), certes innovant, mais très peu lisible. Pour les Jeux Européens de Cracovie-Malopolska en 2023, l'athlétisme aura une place nettement valorisée, puisque le rendez-vous continental servira de décor aux championnats d'Europe par équipes. Mieux : l'EOC et l'Association européenne d'athlétisme (EA) ont trouvé un accord pour que toutes les divisions des championnats d'Europe par équipes soient disputées consécutivement au stade Slaski, située dans la région polonaise de la Silésie.

Avec cet ajout, le programme des Jeux Européens 2023 compte désormais 24 sports ou disciplines : athlétisme, basket-ball 3x3, tir à l'arc, badminton, beach handball, beach soccer, boxe, breaking, canoë-kayak, cyclisme, escrime, judo, karaté, pentathlon moderne, muaythai, kickboxing, padel, tir, saut à ski d'été, escalade, tennis de table, taekwondo, teqball et triathlon. Il reste deux grands absents : la gymnastique et la natation.

Partenariat Banque mondiale-Togo / Les Perspectives

Un financement pour la construction du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey

Jean AFOLABI

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a échangé, ce 29 octobre 2021, avec Ousmane Diagana, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et centrale, en visite de travail au Togo, du 27 au 31 octobre 2021. Occasion pour le Chef de l'Etat et son hôte d'évoquer les grandes priorités de développement socioéconomique du Togo et de la sous-région ainsi que l'appui de l'institution financière internationale pour leur mise en œuvre.

Le corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey

Les échanges entre Faure Gnassingbé et Ousmane Diagana ont été suivis d'une cérémonie de signature d'un accord de financement du projet régional corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey,

présidée par le Chef de l'Etat. Pour le Togo, un montant de 120 millions de dollars US est mobilisé en vue de la réalisation de cet ambitieux projet sur une durée de cinq ans. Les documents ont été paraphés, côté togolais par le ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya et pour la Banque mondiale par la Directrice des Opérations pour le Togo, la Côte d'Ivoire et la Guinée, Madame Coralie Gevers.

«Le Président de la République nous a fait l'insigne honneur de présider la signature de l'accord de financement du projet corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey qui participe à l'intégration sous régionale. C'est un acte qui démontre la solidarité du Togo avec les pays de l'hinterland. L'importance stratégique du projet, c'est de contribuer au développement des relations économiques,

faciliter la circulation des biens et des services, et par conséquent accélérer le développement de ces trois pays de la CEDEAO», a précisé Ousmane Diagana.

Le projet régional corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey (LON) est une initiative du Togo, du Burkina Faso et du Niger pour améliorer la connectivité régionale et le développement des infrastructures socio-économiques communautaires le long du corridor reliant ces trois pays. Au Togo, ce projet est en phase avec l'ambition du Chef de l'Etat de faire du pays un hub logistique, et de ses régions des pôles de développement socio-économique, conformément au Plan national de développement (PND) et à la feuille de route gouvernementale (2020-2025).

Plusieurs activités sont alors pro-



jetées. Il s'agit, entre autres, de la réhabilitation du tronçon Aouda-Kara, l'amélioration des pistes d'accès aux agropoles de Kara et de l'Oti, de la réalisation de l'inspection de sécurité routière et la mise en œuvre d'actions correctives sur l'axe Lomé-Cinkassé. Il est également prévu la construction de parkings le long du corridor et l'appui à la professionnalisation des acteurs du transport routier. A cela s'ajoutent l'amélioration des processus de passage des frontières et des procédures de transit ainsi que l'appui aux établissements bancaires pour le partage du risque dans le cadre du rajeunissement du parc automobile gros porteurs. Par ailleurs, le projet contribuera au renforcement de l'intégration sous régionale, avec l'amélioration des conditions de transport, la mise en valeur des opportunités économiques et la levée des obstacles au commerce.

Volume des engagements de la Banque mondiale au Togo

Pour la présidence de la République, la Banque mondiale reste l'un des principaux partenaires de notre pays en matière de financement des projets innovants et à fort potentiel de croissance et d'amélioration du climat des affaires. Cette coopération est guidée par le Cadre de partenariat pays (CPP) 2017-2020. Avec la gouvernance comme thème transversal, le CPP est structuré autour de trois axes fondamentaux, à savoir la performance du secteur privé et création d'emploi, la prestation de services publics inclusifs ainsi que la durabilité et la résilience environnementale. Les deux parties s'activent pour l'adoption d'un nouveau cadre de partenariat en phase avec les objectifs de la feuille de route gouvernementale

2020-2025.

Le portefeuille de l'institution de Bretton Woods pour le Togo est d'un montant total de 701,4 millions USD réparti en onze projets nationaux, un don fiduciaire et sept projets régionaux. Ce portefeuille couvre cinq secteurs que sont le capital humain (47%), les infrastructures (27%), le développement durable (17%) et la gouvernance (9%). Au titre de l'année fiscale 2021, le taux de décaissement du Togo a atteint 56% grâce à un suivi mensuel rapproché des projets qui permet d'anticiper sur les contraintes de mise en œuvre et de décaissement. Par ailleurs, à la date du 14 octobre 2021, le taux de décaissement cumulé de l'ensemble du portefeuille actif est de 39,4%.

La Banque mondiale a également approuvé une opération d'appui budgétaire d'urgence de 70 millions de dollars US pour appuyer les réformes visant à jeter les bases de la reprise économique et à améliorer l'environnement des entreprises. L'institution financière internationale a également accompagné le Togo dans sa politique d'amélioration du système éducatif. A travers le Fonds mondial pour l'éducation, un projet d'urgence de 6,85 millions USD a été mis en œuvre dans ce secteur.

En ce qui concerne la protection sociale, le Togo a acquis un financement additionnel du projet de Filets sociaux de base (FSB) d'un montant de 15 millions de dollars US pour renforcer les initiatives de transferts monétaires. La Banque mondiale a ajusté son programme pour accompagner le pays dans la gestion de la crise sanitaire liée au coronavirus. A cet effet, un montant total de 16 millions USD a été mobilisé pour faire face aux besoins urgents du gouvernement. Un financement addition-

nel du projet PREPSRU de 20 millions USD est en cours de préparation pour contribuer efficacement au plan d'acquisition et de déploiement des vaccins contre la Covid-19 au Togo.

Le Conseil d'administration de la Banque mondiale a récemment approuvé le financement de plusieurs projets de développement socioéconomique au Togo. Il s'agit notamment du projet services de santé essentiels de qualité pour la couverture sanitaire universelle au Togo (70 millions USD), le projet de résilience des côtes entre le Bénin et le Togo (financement additionnel de 12 millions de dollars US, du projet de filets sociaux et des services de base (financement additionnel de 20 millions de dollars US). A cela s'ajoute le projet d'investissement de la Société financière internationale dans TOGOCOM (122 millions d'euros) et le projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire (37,6 millions de dollars US)

Perspectives du partenariat Banque mondiale-Togo

Dans les perspectives du renforcement de la coopération entre le Togo et la Banque mondiale, les deux parties se sont engagées à consolider les acquis et étendre les activités des projets en cours, à mieux appuyer les efforts de mobilisation du secteur privé en vue d'une plus grande diversification économique et de la création d'emplois. La Banque mondiale et le Togo vont également poursuivre les efforts de prévention et de réponse à la crise sanitaire en vue d'un accès plus équitable aux vaccins anti COVID-19.

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les deux parties vont maximiser l'action climatique à travers les concrétisations des ambitions afin d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter. Certains points forts des perspectives du partenariat entre la Banque mondiale et le Togo font l'objet de discussion pour le renforcement du développement à travers l'économie digitale, l'énergie, le capital humain, la lutte contre l'érosion côtière et le soutien du Togo pour la reconstitution des projets de l'Association internationale de développement (IDA).

Source : presidence.gouv.tg



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1er octobre 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE



«L'alimentation est un droit et manger est un vote»

Le slogan de Inades-formation pour une alimentation saine et équilibrée

Etonam Sossou

Inades-Formation Togo va procéder le 4 novembre 2021 au lancement de la Campagne Conscience AlimenTERRE sur toute l'étendue du territoire togolais. Elle a dans ce sens échangé avec la presse le 29 octobre 2021, à Lomé.

«L'alimentation est un droit et manger, un vote», tel est le slogan de la Campagne Conscience AlimenTERRE. Le réseau Inades-Formation a initié cette campagne en vue de contribuer à la concrétisation dans les pays africains, du droit des populations à une alimentation suffisante, saine et durable. Il compte atteindre ce but au Togo, par la promotion d'une citoyenneté alimentaire accrue et une veille active au respect des obligations de l'Etat en la matière avec un accent sur les droits des personnes et des groupes les plus vulnérables. Le volet plaidoyer de la campagne Conscience AlimenTERRE est orienté sur la problématique de la toxicité des pesticides et fertilisants



chimiques dans l'agriculture « Les différentes actions de la campagne visent à emmener les différents acteurs des systèmes alimentaires à prendre conscience des enjeux de la production durable de la nourriture et à agir pour une agriculture saine » a précisé la Directrice d'inades-formation Togo, Selome Adoussi Houetognon.

Les acteurs œuvrant pour une alimentation saine au Togo ont dans leurs interventions tiré la sonnette d'alarme sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides chimiques,

véritables menaces pour la santé humaine, les eaux, les sols etc. «Leurs effets durent sur trois générations, c'est pourquoi il est impératif de faire recours aux pesticides naturels» a souligné la Directrice d'inades-formation Togo dans sa communication.

Les différents avis qui seront recueillis à la suite des différentes activités de la campagne serviront à identifier des actions du plaidoyer à élaborer, pour une lutte efficace contre l'utilisation de pesticides chimiques au Togo. Cette campagne qui

porte sur le droit à l'alimentation concerne l'ensemble des 10 bureaux du réseau Inades-Formation en Afrique. Elle s'inscrit dans le cadre de la décennie des nations unies pour l'agriculture familiale qui couvre la période 2019-2028.

Au Togo, on note, selon la Banque mondiale, que l'incidence de pauvreté et le nombre de personnes sous-alimentées seront estimés à 42% d'ici 2025 contre 45,5% en 2019. Pour réduire sensiblement ce taux, le gouvernement dispose d'un programme de développement du secteur agricole. Cela s'explique par le fait que l'agriculture est un domaine prioritaire dans l'économie togolaise. Elle représente plus de 40 % du PIB du pays et occupe environ 65% de sa population active, pour une superficie cultivable évaluée à 3,6 millions d'hectares,



soit 60% de la superficie globale du pays, dont 41% sont emblavés (1,4 millions d'hectares). Cependant, la faible productivité et le manque de valeur ajoutée dans plusieurs chaînes de valeur restent des défis à relever. En dépit des initiatives prises par le gouvernement pour le développement de ce secteur, la variabilité de la production et de l'ap-

provisionnement alimentaires ainsi que les méthodes et les techniques utilisées ne répondent pas toujours aux normes de durabilité des systèmes alimentaires. Cet état des choses reste une source d'insécurité alimentaire, de sous-alimentation, de malnutrition et de retard de croissance dans certaines régions au Togo.

Enseignement

Donner la priorité aux filières porteuses d'emplois

Etonam Sossou

«Les étudiants ont besoin d'une enseignement plus complet qui réponde aux besoins du marché du travail », c'est la conclusion d'une journée d'échanges animée par les universitaires sur le campus universitaire de Lomé. Si l'éducation n'est pas le frein le plus important, elle demeure un problème majeur. Les Universitaires qui ont animé la conférence estiment que le manque d'éducation et l'inadéquation des compétences sont les principaux obstacles que rencontrent les jeunes sur le marché du travail dans environ la moitié des pays africains.

Le système éducatif togolais, pêche par son inadéquation entre l'offre et la demande, au regard des réalités rencontrées sur le terrain. Parallèlement, des études menées par les universitaires illustrent à dessein cette inadéquation. Il ressort de ces investigations, que la majorité des togolais sont diplômés, aux ressources disproportionnées, pour répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs du monde de l'emploi. Une carence a été observée au niveau tant de la formation de la jeunesse, que de leur orientation, et de surcroît, du contenu de leurs formations. Il ressort, au bout du parcours universitaire, que le diplôme ne leur confère ni une technicité, encore moins les aptitudes pra-

tiques, pour répondre aux exigences des entreprises. Au vu de ces réalités, il va sans dire que le taux de chômage des diplômés du supérieur, est un boulet que les pouvoirs publics traînent. La course effrénée au diplôme gangrène. Le mental et l'environnement national, bien que le nombre des établissements d'enseignement supérieur privés, et autres instituts de formation, avec pour corollaire, les licences professionnelles, ont pignon sur rue, il n'en demeure pas que les contenus des formations et la qualité des diplômés, laissent à désirer. «A l'heure de la mondialisation, il y a nécessité d'ouvrir notre système éducatif, aux secteurs porteurs d'emplois, et pourquoi ne même pas mettre des systèmes de formation en alternance, pour garantir, aux entreprises, des hommes formés, répondant aux canons du marché des emplois et des secteurs de production », a suggéré les universitaires. C'est dans cette optique que s'est tenue au Togo en novembre 2013, le conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo. Un cadre qui a permis aux acteurs et aux partenaires de relever les faiblesses et de proposer des solutions pertinentes pour l'émergence d'un système de formation résolument tourné vers la professionnalisation

Adéquation formation-emploi

Dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, cette réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, traduit la volonté du gouvernement, de doter le marché du travail de techniciens qualifiés et compétents, capable de répondre aux exigences du développement technologique. Il s'agit de réduire l'inadéquation tant décriée entre les besoins réels des entreprises et l'offre de formation. Booster par là même occasion l'auto employabilité des jeunes formés et améliorer de façon substantielle le quotidien des togolais. Cette réforme se, voulant plus concrète que possible, il sera désormais question de bousculer les habitudes des uns et des autres. La tendance dominante étant l'orientation, à l'enseignement général, qui s'achève dans la plupart des cas, par de longues études universitaires. Cette nouvelle perception devrait amener les encadreurs à orienter les jeunes, dès l'entame du secondaire vers des filières techniques, commerciales et industrielles. Pour ce faire, une sensibilisation devrait également être menée au niveau des parents. Au demeurant les impératifs de lutte contre la pauvreté doivent servir de boussole à ces derniers. Car, dans le contexte actuel de concurrence le marché de l'emploi répond surtout aux exigences du développement technologique.



Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°669 de LOTO KADOO du 15 Octobre 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 670^e tirage de LOTO KADOO avec bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°671 de LOTO KADOO du 29 Octobre 2021

Numéro de base

Numéros bonus

27 65 35 67 63 49 31

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°225 DE LOTO Sam du 16 Octobre 2021

Le tirage N°226 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 23 Octobre 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs sur l'ensemble du territoire..

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

LOTO Sam

Résultats du tirage N°227 de LOTO SAM du 30 - 10 - 2021

Numéro de base

Numéro bonus

13 71 76 47 06 81



**UNE 1^{ÈRE} AU TOGO ! LA FIBRE TOGOCOM DÉJÀ
DISPONIBLE EN RÉGION À CINKASSÉ, DAPAONG,
KARA, SOKODÉ, ATAKPAMÉ & ANÉHO**



*Démandez votre fibre
en agence Togocom !*



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

